

CAHIER DES CHARGES

Poste de Professeur Associé (PAS) dans le domaine de la physiologie de l'exercice et environnementale au sein de l'Institut des Sciences du Sport

Titulaire : suite de poste (départ à la retraite du titulaire)

Taux d'activité : 100% **Lieu** : Dorigny (Lausanne, Suisse)

Date entrée : 01/08/2027

Rattachement hiérarchique :

Institut des Sciences du Sport

Voie de service :

Direction de l'Institut des Sciences du Sport

Décanat de la Faculté de biologie et médecine

Direction de l'Université

I. Recherche – 50%

- Développer et diriger des programmes de recherche en physiologie de l'exercice et environnementale humaine (hypoxie, variations thermiques, gravité, etc.), en intégrant l'analyse de la performance sportive ainsi que les mécanismes d'adaptation physiologique associés. Gérer et développer son groupe de recherche, obtenir des financements de fonds externes expertisés dans ses domaines d'expertise.
- Publier des articles scientifiques dans les journaux internationaux à politique éditoriale stricte.
- Renforcer la collaboration scientifique au sein de l'ISSUL et de la FBM dans le domaine de la physiologie de l'exercice et environnementale et développer des collaborations au plan international.
- Développer la visibilité en assurant la collaboration avec les partenaires scientifiques locaux, nationaux, internationaux et en organisant et en participant à des manifestations scientifiques dans son domaine d'expertise.

II. Enseignement - 25%

- Assumer la responsabilité de l'enseignement « Pratiques Innovantes en Entraînement / Réentraînement » aux étudiant·e·s en sciences du sport au niveau master (3 ECTS, cours à 6 ECTS).
- Assurer un cours intitulé « Activités Physiques et environnement extrême » pour les étudiants de master en sciences du sport (3 ECTS).
- Assurer un autre cours pour les étudiants de l'ISSUL (intitulé et niveau à convenir suivant le profil de la personne retenue).
- Organiser et participer à l'organisation de séminaires et workshops.

Unil.

- Superviser et diriger des travaux de master à l'ISSUL et des thèses de doctorat au sein des Ecoles FBM et de l'Ecole Doctorale ISSUL.
- Participer sur sollicitation de l'Ecole Doctorale à des comités/jurys de thèse.

Directives du Décanat de la Faculté de biologie et de médecine :

Les professeur-e-s ordinaires et associé-e-s rattaché-e-s à la Section des sciences fondamentales participent à l'enseignement pré-gradué, post-gradué et continu de la Faculté (enseignement structuré, direction de travaux de maîtrise et de thèse, organisation de l'enseignement) selon les besoins du Département et des Ecoles. Elles/ils y prennent part à un taux d'environ x %, convenu avec le Décanat, conformément à la Directive 1.13 de la Direction de l'UNIL qui prévoit une fourchette de 35% à 70%.

Processus d'évaluation qualité de l'enseignement :

L'enseignant-e fait l'objet d'un processus d'évaluation individuelle au moins trois fois lors d'un mandat de six ans, conformément à la Directive 1.16 de la Direction de l'UNIL. La démarche est à l'initiative de l'enseignant-e qui prend contact avec le Centre de soutien à l'enseignement de la Direction de l'UNIL. L'évaluation repose sur plusieurs critères :

- compétences pédagogiques
- adéquation des objectifs et du programme d'enseignement avec les objectifs fixés par les Ecoles (pour l'enseignement pré-gradué en médecine : avec le nouveau catalogue des objectifs d'enseignement « Profiles »)
- qualité des supports de cours/supports d'apprentissage (« textbooks », articles)
- satisfaction des étudiants et autres participants aux cours.

Concernant l'Ecole doctorale, elle/il peut être amené·e à diriger des thèses et peut être sollicité·e pour participer à des comités/jurys de thèse – en tant que président·e et/ou expert·e. En fonction des besoins, elle/il prend une part active aux programmes doctoraux (enseignements de troisième cycle).

III. Administration (15%)

- Participer au développement de l'institut et aux activités de gestion assurant la bonne marche de la Faculté dans son ensemble.
- Contribuer à la gouvernance de l'institut.
- Renforcer l'intégration de la filière "sciences du sport" dans son environnement inter-facultaire et universitaire.
- Engagé à plein temps, le titulaire ne pourra exercer d'autres charges, sinon celles autorisées par les dispositions réglementaires et soumises à l'approbation des autorités de l'Université.

IV. Mandats et services (10%)

- Dans le cadre de la mission des services rendus par l'UNIL à la collectivité, responsabilité de mandats en vue de favoriser les collaborations de l'institut avec des institutions sportives, publiques et privées, et des organisations en charge des questions de santé en lien avec les activités physiques ; au niveau national et international.